

DECISION DU 12 SEPTEMBRE 2002

portant nomination d'un rapporteur adjoint
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRESIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 36, alinéa 2 ;

Vu la décision du 15 octobre 2001 portant nomination de rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2001-octobre 2002 ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'Etat en date du 5 septembre 2002 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 12 septembre 2002,

DECIDE :

Article premier.- Monsieur Denis PIVETEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, en remplacement de Madame Catherine BERGEAL.

Article 2.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 2002

Yves GUÉNA